



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inondations en Gironde et dans le Lot-et-Garonne

Question au Gouvernement n° 1335

Texte de la question

INONDATIONS EN GIRONDE ET DANS LE LOT-ET-GARONNE

Mme la présidente . La parole est à Mme Sophie Mette.

Mme Sophie Mette . Le sud de la Gironde et l'ouest de la France sont en situation d'urgence absolue. J'associe à ma question Erwan Balanant et Philippe Bolo, ainsi que tous mes collègues dont les circonscriptions sont concernées. J'ai une pensée pour les familles des personnes décédées lors de ces événements et je salue la mobilisation exemplaire des maires, des sapeurs-pompiers, des forces de l'ordre, des agents publics et des bénévoles engagés sans relâche, ainsi que des services de l'État. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*) La montée exceptionnelle des eaux de la Garonne a provoqué des débordements majeurs à Cadillac-sur-Garonne, à Barie, un village isolé, à Sainte-Croix-du-Mont, à Langon et à La Réole. En Gironde et dans le Lot-et-Garonne, près de 1 600 personnes ont été évacuées. Des centaines de foyers restent encore privés d'électricité et de réseau. La décrue demeure fragile.

Sachons d'abord répondre à l'urgence, portons-nous au secours des sinistrés et reconnaissons rapidement l'état de catastrophe naturelle. Puis, dans un second temps, regardons avec lucidité les enseignements que nous devons tirer, cinq ans après, de ces événements qui nous rappellent étrangement ceux de 2021. Sur le régime de catastrophe naturelle, des évolutions financières ont été décidées avec le budget 2025, mais il faut s'interroger sur la nécessité de repenser ce régime d'assurance alors que ces phénomènes climatiques vont se multiplier et s'intensifier. Il y va de sa pérennité. En matière de prévention, nous devons investir dans l'entretien des digues et des cours d'eau, mais aussi aménager des retenues d'eau et simplifier les procédures. Tel est l'objet d'une proposition de loi, issue du Sénat, que nous défendrons prochainement avec notre groupe. Quant à la Gemapi, en soutien aux intercommunalités, il est sans doute nécessaire de clarifier le cadre de sa gouvernance et de mieux penser la solidarité entre les territoires amont et aval. Enfin, donnons-nous les capacités de stocker l'eau en période de crue pour limiter les inondations en aval et sécuriser l'irrigation agricole en période de sécheresse. Quelles actions le gouvernement entend-il engager pour favoriser la résilience de nos territoires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique . Je tiens tout d'abord à saluer votre travail ainsi que l'implication de l'ensemble des élus girondins pour secourir un territoire qui a été particulièrement frappé par les fortes intempéries de ces derniers jours et se trouve toujours en vigilance rouge. Malheureusement, cet épisode est loin d'être terminé. Nos concitoyens doivent rester prudents et respecter très scrupuleusement les consignes de vigilance. Le rôle des élus locaux, dans ce contexte, est essentiel.

J'en profite pour remercier le président Marc Fesneau d'avoir bien voulu inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le 26 mars, la proposition de loi des sénateurs Jean-Yves Roux et Jean-François Rapin visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations. Elle nous permettra de

prendre des mesures pour lever les freins à la construction ou la reconstruction d'ouvrages de protection hydraulique, en allégeant les procédures administratives qui demeurent très complexes, mais aussi de favoriser des solutions naturelles à la désimperméabilisation des sols.

Pour ce qui concerne la Gironde, le gouvernement agit. Grâce au fonds Barnier, dont l'enveloppe a été maintenue au niveau historique de 300 millions d'euros dans la loi de finances, l'État investira dans les prochaines années près de 35 millions pour rénover et réhabiliter les digues d'Ambès. Quatre programmes d'action pour la prévention des inondations sont en cours d'élaboration, en bonne intelligence avec les élus locaux. L'État continuera également à financer les actions de prévention et d'adaptation en puisant dans le fonds Vert, sachant que dix-sept ont déjà été menées depuis 2023. Les politiques nationales sont au rendez-vous mais je suis intimement convaincu que les solutions doivent être analysées au cas par cas pour s'adapter aux spécificités locales. Surtout, nous devons envisager ensemble la résilience de la nation, non pas pour empêcher de telles catastrophes, car cela est impossible, mais pour mieux les anticiper et nous préparer à y faire face. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1335

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 2026